



Numéro de téléphone et banque en ligne

Par Cathy972

Bonjour

Dans le cas d'une tutelle de majeur protégé la tutrice peut-elle donner son numéro de téléphone à la banque pour pouvoir accéder à la banque en ligne?

Je précise que le majeur protégé a un smartphone donc un numéro mais qu'il ne saura pas lire les SMS de la banque

Par TUT03

Bonjour

non seulement, la tutrice peut mais elle doit !, la banque n'accepterait pas de conserver le numéro et l'adresse du majeur pour les opérations en ligne et la gestion

elle seule gère les comptes du majeur